



HAL
open science

Note à propos d'un couplet peu connu de la Marseillaise

Jean-Marie Georgeot

► **To cite this version:**

Jean-Marie Georgeot. Note à propos d'un couplet peu connu de la Marseillaise. 1979, pp.539-540. <10.4267/2042/21313>. <hal-03397195>

HAL Id: hal-03397195

<https://hal.science/hal-03397195v1>

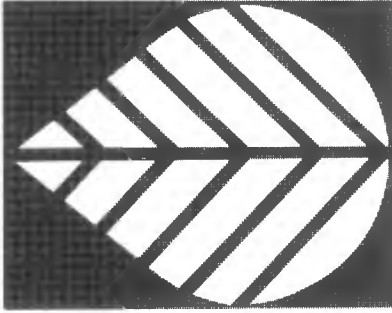
Submitted on 22 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization



les lecteurs écrivent

NOTE A PROPOS D'UN COUPLET PEU CONNU DE LA MARSEILLAISE

Dans la *Revue forestière française*, n° 3, 1977, un article évoque un couplet peu connu de la Marseillaise :

« Arbre chéri devient le gage
De notre espoir et de nos vœux ;
Puisses-tu fleurir d'âge en âge
Et couvrir nos derniers neveux !

Que sous ton ombre hospitalière
Le vieux guerrier trouve un abri,
Que le pauvre y trouve un ami,
Que tout Français y trouve un frère ! »

Quel en est l'auteur ?

Notre couplet est paru, ainsi qu'un grand nombre d'autres couplets entre le 15 pluviôse et le 30 messidor an II de la République, par fascicules, dans « les Muses sans-culotides » ou encore « le Parnasse des Républicains ».

Par rapport au texte publié dans la *Revue forestière française*, il y a quelques légères variantes :

« Arbre chéri devient le gage
De notre espoir et de nos vœux ;
Puisses-tu **grandir** d'âge en âge
Et couvrir nos derniers neveux !

Que sous ton ombre hospitalière
Le vieux guerrier **rencontre** un abri,
Que le pauvre y trouve un **appui**,
Que tout Français y trouve un frère ! »

La date de la publication de ces divers couplets s'étend donc de février 1794 à mi-juillet 1794. Où était Rouget de Lisle durant cette période ?

Le 17 septembre 1793 paraît un décret sur les suspects. Dès le 18 septembre, le lendemain, le Comité du salut public lance contre Rouget de

Lisle un ordre d'arrestation ; le motif de l'arrestation est resté inconnu. Peut-être lui reproche-t-on sa conduite, ses relations ou même ses écrits ? Il semble donc qu'il eût été impossible à Rouget de Lisle, arrêté, et surtout suspect d'idées tendancieuses contre la République, de publier des chants nouveaux, voire des couplets à tous usages, comme celui destiné aux arbres de la liberté (notre couplet).

Or, durant sa période d'incarcération, Rouget de Lisle écrit diverses choses : d'abord un hymne à la Raison ; puis, en début d'été 1794, un chant aux héros du « Vengeur ». Il reste donc une sorte de barde ou de poète officiel de la République, quoique incarcéré.

Il ne fut pas le seul à avoir une situation aussi paradoxale. Le bourreau Samson était en prison mais en sortait pour exécuter les condamnés, puis rentrait dans sa prison... jusqu'au jour où il finit par rester libre sans avoir jamais été jugé. Le fondateur du Conservatoire de musique de Paris, Sarrette, ayant fait entendre le thème de l'air composé par Grétry sur « O Richard ! O mon Roi » fut dénoncé au Comité de salut public et incarcéré. Pour la fête de l'Être Suprême, Robespierre le fit sortir de prison encadré par deux gendarmes qui ne le quittèrent ni de jour ni de nuit, pas plus au pupitre de chef d'orchestre que dans sa chambre à coucher. Il dirigea l'hymne de Gossec chanté par neuf cents choristes, rythmé

par deux cents tambours, entrecoupé de décharges d'artillerie. Robespierre fut satisfait et, peu après, il fut libéré de prison.

Il est donc parfaitement possible que Rouget de Lisle ait pu composer et publier des couplets nouveaux pour la Marseillaise, alors qu'il était incarcéré.

On peut noter également que, depuis sa prison de Saint-Germain où il avait été transféré, il avait adressé au Comité de surveillance de sa commune, une demande pour se rendre à Paris (ce qui se faisait assez couramment, pour les suspects incarcérés, à l'époque) ; le 22 pluviôse an II (donc le 10 février) il va à Paris, accompagné — comme d'usage — par un gendarme. Le motif de ce déplacement est resté inconnu. Aurait-il alors voulu traiter de la publication de ces nouveaux couplets qui, dans son esprit, devaient entraîner une libération ou un non-lieu, alors qu'il faisait état de ce qu'il avait composé la Marseillaise ?

Rouget de Lisle fut libéré le 5 août 1794, non point comme auteur de chants révolutionnaires, mais simplement du fait de la chute de Robespierre. Il avait alors, aussitôt, et en quelques heures, composé un nouveau chant : « Hymne dithyrambique sur la conspiration de Robespierre et la révolution ».

La forme et le style sont de la même inspiration...

J.-M. GEORGEOT
Membre de la Société Française de Musicologie
Président du Syndicat des Propriétaires
forestiers des Vosges.
